11 - Friche des Prés de Vaux - Projet de fabrique artistique

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le projet de création d'une fabrique artistique à Besançon répond en premier lieu à un besoin exprimé depuis longtemps par les artistes, les compagnies, les associations et les scènes, en matière d'espaces de création et d'expérimentation artistiques. Avec l'Espace Planoise, le Nouveau Théâtre, le Théâtre Ledoux et aujourd'hui la Scène des Musiques Actuelles, la Ville est bien dotée en lieux de diffusion. En revanche, elle souffre d'un déficit en matière d'espaces de répétition et de travail transdisciplinaire. Au-delà de ces nécessités, le projet de fabrique artistique témoigne de la volonté de la Ville de Besançon de promouvoir la création sur son territoire et de participer, à travers le soutien aux créateurs, à son rayonnement au niveau régional et national. La mise en service de cette fabrique répond en particulier à la seconde orientation stratégique du schéma d'orientation pour la culture - Besançon 2010-2020 : «soutenir la création et la recherche dans les différents domaines de l'art et de la culture».

La fabrique est située dans l'ancienne zone artisanale des Prés de Vaux, à l'intérieur du bâtiment qui était celui de l'Entreprise SUPERIOR. Ce bâtiment est loué par la Ville à la SAIEMB IE. Le projet s'implante donc dans le prolongement du Bastion, de la Cité des Arts et de La Rodia, et permet ainsi de constituer, de part et d'autre du Doubs, un site entièrement consacré à la création artistique et à la diffusion culturelle.

Cette implantation est une phase transitoire vers un projet définitif qui se situerait dans un bâtiment situé dans le même quartier.

En termes d'espaces de travail, la fabrique pourra mettre à la disposition des compagnies et des associations :

- un atelier danse.
- deux ateliers théâtre,
- un atelier de construction,
- un atelier de graphisme et d'imprimerie (sérigraphie),
- un atelier de création audiovisuelle (vidéo).

Compte tenu de ces caractéristiques, la fabrique accueillera donc prioritairement des compagnies et des associations qui interviennent dans le domaine du spectacle vivant (hors musique), de la création visuelle et audiovisuelle, Le Bastion et La Rodia, à proximité immédiate, remplissant les mêmes fonctions dans le domaine des musiques actuelles.

I - Principes de fonctionnement

Le projet de fabrique ne doit être pas être celui d'une simple juxtaposition d'acteurs indépendants ; il doit au contraire rechercher une dynamique créative globale entre les résidents de la fabrique. La Ville de Besançon -Direction de la Culture et du Patrimoine- assurera la gestion, le fonctionnement et l'animation du lieu -coordination générale, instruction des dossiers de demande de résidence, gestion du planning, etc.- en lien avec les résidents permanents et en particulier avec les gestionnaires des ateliers : la Compagnie Na (Nathalie Pernette) pour l'atelier danse, le Centre Dramatique National pour les ateliers théâtre, Tricyclique Dol pour l'atelier de construction, le collectif de graphistes et le collectif de vidéastes pour les autres ateliers. Elle veillera en particulier à accueillir les jeunes artistes et à les mettre en relation avec les compagnies plus expérimentées de la scène bisontine.

Le principe de fonctionnement est de permettre aux artistes, aux associations et aux structures qui en font la demande, sur la base de projets artistiques précis, de s'implanter temporairement (résidents temporaires) ou durablement (résidents permanents) sur le site pour développer leur proposition. Ces mises à dispositions de locaux seront de durées variables allant :

- de quelques jours à quelques semaines, pour les résidents temporaires,

- de un à trois ans, pour les résidents permanents.

Toutes les résidences, qu'elles soient permanentes ou temporaires, feront l'objet de conventions entre les compagnies accueillies et la Ville de Besançon - Service des Domaines et Direction de la Culture et du Patrimoine.

Les associations gestionnaires des ateliers -la Compagnie Na (Nathalie Pernette), le Centre Dramatique National, Tricyclique Dol, les collectifs de graphistes et de vidéastes- auront à leur charge l'aménagement des espaces qui leur seront confiés et dans lesquels ils s'engagent à accueillir les autres compagnies et artistes.

En outre, l'espace du rez-de-chaussée, baptisé «la grande halle», sera utilisable à partir de l'automne 2011 pour accueillir des événements ou des restitutions. Compte tenu de ses caractéristiques, ce lieu permettra de présenter des travaux qui, pour des raisons de techniques ou de formats, n'ont pas leur place sur les autres scènes bisontines. Les demandes d'utilisation feront l'objet d'une instruction spécifique en raison des aménagements à réaliser, en particulier en matière de sécurité.

II - Participation au fonctionnement

Les résidents s'acquitteront chaque mois d'un loyer forfaitaire similaire à celui pratiqué par la délégation Vie Associative (30 € mensuels par association imputés sur le chapitre 75.312.752.10042). En outre, ils participeront aux charges de chauffage et d'électricité au prorata de la surface occupée -la tarification distinguera les espaces bureaux et les espaces ateliers- sur la base d'une refacturation des deux tiers du montant de ces charges (imputation 75.312.758.10042), le dernier tiers restant à la charge de la Ville au titre de son soutien à la création.

III - Liste des résidents permanents

A son ouverture, la fabrique accueillera les résidents permanents suivants : la Compagnie Na (Nathalie Pernette), le Centre Dramatique National, les compagnies Tricyclique Dol, la Grave et Burlesque Equipée du Cycliste, Mala Noche, Astragale, la Cie du Brouillard, KA, Gravitation, LTS, Terraluna, et deux collectifs de graphistes et de vidéastes.

Les autres compagnies et associations qui en feront la demande seront accueillies, au titre de résidents temporaires, sur la base d'un projet artistique précis et en fonction de la disponibilité des ateliers.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver les principes de fonctionnement et de gestion de la Friche des Prés de Vaux, ainsi que les modalités de participation aux charges dont devront s'acquitter les résidents permanents et temporaires,
 - à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention à intervenir dans ce cadre.
- **«M. Philippe GONON:** Simplement je souhaiterais m'abstenir en l'absence de tout budget d'investissement et de fonctionnement sur cette opération.
- M. Yves-Michel DAHOUI: Sur le fonctionnement, des éléments sont donnés dans le rapport puisqu'il a été évoqué qu'un montant forfaitaire serait versé par l'ensemble des occupants qui investissent la friche et que les charges seront réparties entre les différents acteurs puisqu'ils paieront ce qu'on appelle les fluides au prorata des surfaces qu'ils occuperont. Je pensais par contre que Philippe GONON serait plus attaché à évoquer le fond de ce dossier puisque ça donne l'occasion à un nombre d'acteurs culturels qui attendaient ça depuis un moment de se fédérer autour de projets culturels transdisciplinaires. C'est un lieu de fabrique qui est indispensable pour les acteurs culturels et qui se rajoute aux 4 lieux de diffusions

qu'on a aujourd'hui que sont le CDN, la Scène Nationale de l'Espace, le Théâtre Musical, le Théâtre Ledoux ainsi que maintenant La Rodia.

M. LE MAIRE: Je te remercie et je rappelle d'ailleurs que l'activité culturelle est un élément fort de l'attractivité et du rayonnement économique d'une ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions du groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 février 2011.